

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 7 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept février à 20h00, le Conseil Municipal de BESSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de Noisy, sous la présidence de Monsieur Jacques MORONVAL, Maire de Bessines.

Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

Date de la convocation : 1er février 2019

NOM	PRESENT	ABSENT	POUVOIR
Jacques MORONVAL	X		
Noëlle ROUSSEAU	X		
Patrick THOMAS	X		
Christophe SAUZEAU	X		
Brigitte SOLDERA	X		
Bruno FUMERON	X		
Michel VOINEAU	X		
Michel ROBICHON	X		
Dany RENAUD		X	
Nathalie PETIT	X		
Véronique NIGNOL	X		
Odile NIVELLE	X		
Serge GELIN		X	Bruno FUMERON
Muriel HARYMBAT		X	Brigitte SOLDERA
Anthony SAINT-MARTIN		X	
Bernard PITHON	X		
Francis GUILLEMET	X		
Nathalie PINEAU-COURJAUD	X		
Touhami SEGHROUCHNI	X		

## ORDRE DU JOUR

- 1- déclassement du passage à niveau n°113
- 2- consultation pour la convention de participation pour la prévoyance
- 3- contrat d'engagement pour Hélène Maurice 9 février 2018
- 4- subvention Chambre des Métiers
- 5- Demande de subvention Grange Bleue 2019 auprès du Conseil départemental
- 6 – Subvention au conciliateur de justice
- 7- subvention au projet du défi WE ARE
- 8 – participation au projet de Pierre Levée
- 9 – avenant au marché de Chanteloup
- 10 – Convention pour le centre de loisirs entre les communes de Bessines, Amuré et Sansais
- 11 – Mise en place d'un nouveau site internet validation du choix du prestataire
- 12 – convention avec la Ligue de l'Enseignement pour le projet de mixité sociale
- 13 – Diagnostic archéologique préventif à la demande de la DRAC

### POINT 1 : déclassement du passage à niveau n°113

La société SNCF Réseau a sollicité le Préfet des Deux-Sèvres en vue de modifier le classement du passage à niveau n° 113 – ligne de la Possonnière à Niort. Celui-ci sera classé en catégorie 2bis – ouvert à la circulation de l'ensemble des usagers de la route.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise le Préfet a classé le passage à niveau n° 113 en catégorie 2bis

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	4

### POINT 2 : consultation pour la convention de participation pour la prévoyance

**Point retiré de l'ordre du jour**

### POINT 3 : contrat d'engagement pour Hélène Maurice 9 février 2019

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer le contrat de cession de droits de représentation avec IOUL MUSIQUE pour le concert d'Hélène MAURICE pour une représentation qui aura lieu le samedi 9 février 2019 à la salle de la Grange.

Le forfait pour une représentation s'élève à 1 000 € TTC.

Il est aussi demandé de prévoir 5 repas.

⇒ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le contrat mentionné ci-dessus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

#### **POINT 4 : Demande de subvention Grange Bleue 2019 auprès du Conseil départemental**

Le Conseil départemental apporte une aide financière aux communes qui organisent des spectacles avec des professionnels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le maire à solliciter toute subvention possible pour la programmation 2019 des spectacles de la Grange Bleue et à signer tous documents s'y rapportant

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

#### **POINT 5 : Subvention à la Chambre des métiers**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **POINT 6 : Subvention au conciliateur de justice**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **POINT 7 : Subvention au projet du défi WE ARE**

Considérant que le projet présenté par WE ARE mérite une aide financière de la commune. Dans la mesure où le projet aboutira la commune souhaite se porter en tant que sponsor de cette aventure auprès de l'association WE ARE. Le logo de la commune figurera dans tous les supports de communication.

⇒ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à verser une subvention exceptionnelle à hauteur de 1000 €

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

### **POINT 8 : Participation au projet de Pierre Levée -**

Point retiré de l'ordre du jour

### **POINT 9 : Avenant au marché de voirie à Chanteloup -**

L'entreprise Colas titulaire du marché initial, doit effectuer des travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial et relatif aux écoulements d'eaux souterraines, il faut donc rajouter des bordures pour canaliser ces eaux.

Le montant de l'avenant est de 16.533,99 € HT, soit X % du montant du marché initial.

⇒ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'avenant mentionné ci-dessus pour un montant de 16.533,99 € Hors Taxes.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

### **POINT 10 : Convention pour le Centre de Loisirs entre les communes de Bessines, Amuré et Sansais -**

Point retiré de l'ordre du jour

### **POINT 11 : Mise en place d'un nouveau site internet validation du choix du prestataire -**

La commission communication propose de refaire le site internet par la société spécialisée NET15

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le choix du prestataire NET15 pour la réalisation du site internet de la mairie.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

### **POINT 12 : Convention avec la Ligue de l'Enseignement pour le projet de mixité sociale**

Point retiré

### **POINT 13 : Diagnostic archéologique préventif à la demande de la DRAC -**

Dans le cadre du projet de vente des parcelles cadastrées AL n° 139 et AL n° 138, il est nécessaire d'engager un diagnostic préventif archéologique. Le coût de la redevance est de 0.54 € du m<sup>2</sup> concerné, soit 12559 m<sup>2</sup> à diagnostiquer.

↳ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier et à engager la dépense nécessaire

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

La secrétaire de séance,

Brigitte SOLDERA